



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
massif des Pyrénées

Toulouse, le
24 octobre 2019

Pastoralisme et ours

Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, a réuni, ce jeudi 24 octobre, le groupe « pastoralisme et ours », instance d'échange et de partage des connaissances à l'échelle du massif, comme il s'y était engagé le 6 juin 2019 lors de l'adoption de la feuille de route « pastoralisme et ours ».

Contacts Presse

DREAL Occitanie

Brigitte PONCET
☎ 06.07.41.05.75
☎ 05.62.30.26.33

Préfecture de région

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

Marie LATREILLE de
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Le groupe « pastoralisme et ours » réunit, aux côtés des services de l'État, les élus locaux, les représentants de la profession agricole et les associations. Cette rencontre s'est déroulée en présence des représentants des administrations centrales des ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de l'Agriculture et de l'alimentation (MAA).

Cette réunion avait pour objectif de dresser un bilan de la campagne d'estive 2019 et faire un point d'avancement de la feuille de route. Pour Etienne Guyot, « la feuille de route décidée par les ministres visant à assurer un équilibre entre ours et pastoralisme est mise en œuvre dans un contexte d'augmentation de la prédation et du nombre de dérochements. Elle est appliquée de façon très concrète au moyen de financements et d'actions précises. L'objet de la réunion est de faire un point de situation pour en informer les membres. J'invite tous les acteurs concernés à participer à un dialogue constructif, ouvert et transparent ».

Des réalisations concrètes structurantes pour le massif des Pyrénées en 2019

Dans le même temps, toutes les demandes de financement qui ont été exprimées ont été satisfaites, soit un total de près de 7,6 millions d'euros répartis entre protection des troupeaux contre la prédation, aide au gardiennage, animation pastorale et travaux.

La mise en œuvre des trois volets d'accompagnement du pastoralisme pyrénéen forme un programme orienté essentiellement vers :

- l'animation pastorale départementale sur les 6 départements concernés, avec la création de 5 associations foncières pastorales et de 2 groupements pastoraux ;
- l'aide au gardiennage, avec 238 éleveurs-gardiens dans le département des Pyrénées Atlantiques et 232 salariés pour le reste du massif ;
- les travaux d'améliorations pastorales, dont le désenclavement, la reconquête d'espace, l'adduction d'eau et la rénovation (14 dossiers) ou la création de cabanes pastorales (4 dossiers) et le financement de 2 abris pastoraux, complétant 8 premiers abris financés dans le cadre des crédits d'urgence.

En second lieu, 60 bergers et 85 prestataires ont été financés dans le cadre de l'aide à la protection des troupeaux soumis au risque de prédation.

Le préfet s'est engagé à ce que toutes les prédatons imputables à l'ours soient indemnisées.

Les mesures de la feuille de route appliquées

- l'amélioration de la communication auprès des éleveurs avec la mise en place dès le mois de juin 2019 de l'application Info-Ours qui a permis une communication plus rapide et une précision plus fine de la localisation des ours à l'échelle du lieu-dit et non plus de la commune. En outre, avec la mise en place d'alertes SMS, en s'abonnant sur le site info-ours.com, les éleveurs, les bergers et les élus peuvent recevoir des informations sur la localisation des ours. Au 20 octobre, 1346 événements ont été notifiés à 526 abonnés ;

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqué>

S

- les effarouchements simples et renforcés : 12 autorisations d'effarouchement simple délivrées en Ariège et en Haute-Garonne. Du matériel a été mis à disposition des groupements pastoraux, financé par des crédits d'urgence : projecteurs LED, bornes lumineuses, cornes de brume. Près de 30 personnes (hors agents de l'ONCFS) ont été formées à l'effarouchement. L'effarouchement renforcé a été mis en œuvre uniquement dans le département de l'Ariège, sur six groupements pastoraux ;
- les moyens financiers en faveur du pastoralisme ont été fortement renforcés, notamment les crédits d'urgence qui s'élevaient à 15 000 € en 2018, sont passés à 203 433 € en 2019 en permettant le financement des opérations inscrites dans la feuille de route ;
- le décret et l'arrêté du 9 juillet 2019 du ministère de la Transition écologique et solidaire font évoluer le dispositif d'indemnisation des dommages qui a conduit à une revalorisation significative pour l'ours ;
- le renforcement du nombre de bergers d'appui de la Pastorale pyrénéenne intervenant sur l'ensemble du massif : 7 bergers d'appui, un coordinateur et des contrats rallongés d'un mois ont permis une augmentation de 17,8% des interventions, passant de 302 journées d'intervention en 2018 à 356 journées en 2019.